



# Bulletin Officiel

N°7615 Mercredi 20 mai 2026

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)31<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	4
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	10
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	14
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	18

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE MAGASIN GENERAL	20
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT	21

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE	22
MAC EQUILIBRE FCP	23
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	24
MAC CROISSANCE FCP	25
MAC EPARGNANT FCP	26

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV BH CAPITALISATION	27
SICAV BH OBLIGATAIRE	28

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH CAPITALISATION	29
SICAV BH OBLIGATAIRE	31

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB BANK 33

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE 34

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN COMPARTIMENT D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE (FIS)**

COMPARTIMENT CORRIDOR 35

**OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PERIODE DE SOUSCRIPTION DES PARTS D'UN FONDS D'AMORCAGE**

FA HEALTH TECH FUND 36

**OUVERTURE DE LA TROISIEME PERIODE DE SOUSCRIPTION DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAIRE D'UNE PROCEDURE ALLEGEE**

FCPR ADVANCED FUND 37

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 38

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

**ANNEXE II**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP » : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP » : APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT »
- MAC EPARGNANT FCP
- MAC EPARGNE ACTIONS FCP

## بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرر الترخيص لشركة التّصرّف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير "الزيتونة رأس مال الإستثمار" و "مصرف الزيتونة" في تكوين صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية مُنتفع بإجراء مخفّف يدعى "صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية نموّ II" يعمل في إطار مجلة مؤسسات التوظيف الجماعي الصادرة بالقانون عدد 83 لسنة 2001 المؤرخ في 24 جويلية 2001 كما تم تنقيحها وإتمامها بالنصوص اللاحقة ونصوصها التطبيقية وفق الخصائص التالية:

- التسمية : صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية نموّ II وبالفرنسية "FCPR NOUMOU II"

-
- الصف : صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية منتفع بإجراء مخفّف

-
- المبلغ : مبلغ قدره 40.000.000 دينار

-
- المتصرف : شركة "الزيتونة رأس مال الإستثمار"

-
- المودع لديه : مصرف الزيتونة

-
- الموزع : شركة "الزيتونة رأس مال الإستثمار"

-

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR  
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES  
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

**a. Mode de gouvernance :**

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

**b. Stratégie ESG :**

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

**c. Gestion des risques et opportunités :**

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

**d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :**

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية**

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات**

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE MAGASIN GENERAL**

**Siège social :** 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2026 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi , 19 juin 2026 à 9 heures à l'IACE-rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025;
- 2.Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
- 3.Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
- 4.Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2025 ;
- 5.Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;
- 6.Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;
- 7.Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
- 8.Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2025 ;
- 9.Ratification des opérations intra-groupe rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 10.Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 ;
- 11.Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025 ;
- 12.Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
- 13.Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions ;
- 14.Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
- 15.Approbation de la cession du local Mourouj 6 ;
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**  
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Le conseil d'administration réuni le 29/04/2026, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 17 juin 2026, à 10h00 à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe SNMVT.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2025 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
3. Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2025.
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution des dividendes.
6. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Démission du Président du conseil d'administration.
9. Nomination d'un administrateur indépendant.
10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 mai 2026, SICAV BH OBLIGATAIRE a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2025 Un dividende brut de **6,929 dinars** par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes morales, sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK, à partir du vendredi **22 mai 2026** au choix de l'actionnaire :

Soit en numéraire

Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du vendredi 22 mai 2026.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 21 mai 2026 inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAC EQUILIBRE FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

**Adresse :** Green Center - Bloc C -2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EQUILIBRE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à compter du lundi 25 mai 2026, un dividende de 7,004 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC EQUILIBRE FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2009 du 24 février 2009

**Adresse :** Green Center - Bloc C -2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNE ACTIONS FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à compter du lundi 25 mai 2026, un dividende de 0,208 dinar par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC EPARGNE ACTIONS FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAC CROISSANCE FCP**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005  
**Adresse :** Green Center - Bloc C -2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC CROISSANCE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à compter du lundi 25 mai 2026, un dividende de 6,025 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC CROISSANCE FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAC EPARGNANT FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

**Adresse :** Green Center - Bloc C -2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNANT FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à compter du lundi 25 mai 2026, un dividende de 6,189 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA et de QNB TUNISIA.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC EPARGNANT FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SICAV BH CAPITALISATION**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
**Siège Social** : Immeuble BH Assurance  
 Rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage  
 Centre Urbain Nord - Tunis

Membres des organes d'administration et de direction	Activité exercé	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mourad DHOUIB	Directeur du pôle risque à BH BANK	Néant
BH BANK	Banque	Administrateur de SICAV BH OBLIGATAIRE, POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, BH SICAF, BH ASSURANCE, la Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC), BH IMMO, BH LEASING et BH Recouvrement
BH ASSURANCE	Assurance	Administrateur de SICAV BH OBLIGATAIRE, BH EQUITY, la BH IMMO, BH LEASING, et la BH Recouvrement
BH SICAF	OPC	Administrateur de SICAV BH OBLIGATAIRE, BH INVEST, BH IMMO et BH ASSURANCE
M. Radhouane ZOUARI	Néant	Administrateur de BH ASSURANCE

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997  
**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5  
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Membres des organes d'administration et de direction	Activité exercé	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Moez MAAMER	Directeur central de la comptabilité	- Administrateur de BH INVEST
BH BANK	Banque	Administrateur de SICAV BH CAPITALISATION, POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, BH SICAF, BH ASSURANCE, la BH PRINT, BH IMMO, BH LEASING et la BH Recouvrement
BH ASSURANCE	Assurance	Administrateur de SICAV BH CAPITALISATION, BH EQUITY, la BH IMMO, BH LEASING, et la BH PRINT
BH SICAF	OPC	Administrateur de BH ASSURANCE, BH INVEST, BH IMMO
BH EQUITY	Société d'investissement	Administrateur de BH ASSURANCE, BH INVEST,
BH LEASING	Leasing	Administrateur de BH ASSURANCE,

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH CAPITALISATION**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2026**

**1ère résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025, approuve les états financiers arrêtés au 31.12.2025 tel qu'ils sont présentés.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**2ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**3ème résolution :**

La SICAV BH CAPITALISATION étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation de l'exercice 2025 : 3 208 146,542
- Régularisation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 : 244 981,761
- Total des sommes capitalisables de l'exercice 2025 : 3 453 128,303

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**4ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs ci-après désignés pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

- Monsieur Mourad DHOUIB
- BH BANK
- BH ASSURANCE
- BH SICAF
- Monsieur Radhouen ZOUARI

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**5ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à 3.750,000 dinars net par administrateur.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**6ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**7ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2026**

**1ère résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025, approuve les états financiers arrêtés au 31.12.2025 tel qu'ils sont présentés.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

**2ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

**3ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2025 comme suit :

• Résultat d'exploitation de l'exercice 2025 :	7 163 831,394
• Régularisation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 :	575 610,261
• Total des sommes distribuables de l'exercice 2025 :	7 739 441,655
• Reliquat disponible sur exercice antérieur :	1 016,453
• Total dividendes de l'exercice 2025 :	7 740 458,108
• Report à nouveau créditeur pour solde :	799,753

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **6,929** dinars Brut par action.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK, à partir du **22 mai 2026**.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

**4ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Moez MAAMER en qualité d'Administrateur, décidé par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2025, en remplacement de Monsieur Mohamed MABROUK pour la période restant à courir de son mandat, soit jusqu'au terme de la présente Assemblée.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

**5ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs, ci-après désignés pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

- Monsieur Moez MAAMER
- BH BANK
- BH EQUITY
- BH ASSURANCE
- BH SICAF
- BH LEASING

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

**6ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à 3.750,000 dinars net par administrateur.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

**7ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

**8ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité**

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE  
STB BANK**

**Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis**

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE « STB » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 30 avril 2026, a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice 2025, d'un montant de 0,200 dinars par action.

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 29 mai 2026 et la date de paiement pour le 02 juin 2026.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

**Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord –  
1082 TUNIS**

L'assemblée générale ordinaire de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, statuant sur l'exercice 2025, qui s'est tenue le mardi 19 mai 2026, a approuvé un dividende de 0 D,880 par action.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le vendredi 12 juin 2026.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Démarrage des souscriptions des parts  
d'un Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS)**

**« COMPARTIMENT CORRIDOR »**

Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83  
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion CDC Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du « Compartiment CORRIDOR » relevant du Fonds d'Investissement Spécialisé à compartiments « IMPACT » commence le Mercredi 13 Mai 2026.

Le « Compartiment CORRIDOR » présente les caractéristiques suivantes :

<b>Dénomination :</b>	COMPARTIMENT CORRIDOR
<b>Références de l'agrément :</b>	N° 57-2025 du 26 Novembre 2025
<b>Références du Visa sur le prospectus :</b>	N° 26-1177 du 13 Mai 2026
<b>Siège social :</b>	Résidence Lakéo rue du Lac Michigan les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
<b>Textes applicables :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
<b>Montant cible :</b>	50 000 000 Dinars réparti en 500 parts d'une valeur nominale de 100 000 Dinars chacune
<b>Devise :</b>	Dinar Tunisien
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
<b>Fondateurs :</b>	CDC Gestion et Banque Tuniso-Lybienne
<b>Gestionnaire :</b>	CDC Gestion
<b>Dépositaire :</b>	Banque Tuniso-Lybienne
<b>Distributeur :</b>	CDC Gestion
<b>Observations :</b>	Le Compartiment est une entité indépendante, ayant ses propres organes de gouvernance et une comptabilité distincte des autres compartiments du FIS.

Pour plus d'informations sur le Compartiment « CORRIDOR », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 13 Mai 2026, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Ouverture d'une nouvelle période de souscription des parts d'un fonds d'amorçage**

**« FA HEALTH TECH FUND »**

Fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et par la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Agrément du CMF N° 89-2021 du 03 décembre 2021

Visa du CMF n° 22/1070 du 31 janvier 2022

United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscription publiques des parts du fonds d'amorçage « FA HEALTH TECH FUND » pour une nouvelle période de souscription commence le lundi 18 mai 2026 et se clôturera le lundi 17 mai 2027.

Le Fonds « FA HEALTH TECH FUND » présente les caractéristiques suivantes :

<b>Dénomination :</b>	FA HEALTH TECH FUND
<b>Références de l'agrément :</b>	N° 89-2021 du 03 décembre 2021
<b>Référence du Visa sur le prospectus :</b>	N°22/1070 du 31 janvier 2022
<b>Siège social :</b>	Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2e étage, Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Textes applicables :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents. la loi n° 2005-58 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
<b>Montant du Fonds :</b>	20 000 000 dinars réparti en 200 000 parts d'une valeur nominale de 100 dinars chacune
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune.
<b>Fondateurs :</b>	UGFS-NA et STB BANK
<b>Gestionnaire :</b>	UGFS-NA
<b>Dépositaire :</b>	STB BANK
<b>Distributeur :</b>	UGFS-NA

Pour plus d'informations sur le fonds d'amorçage « FA HEALTH TECH FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 31 janvier 2022, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Ouverture de la troisième période de souscription des parts  
d'un Fonds Commun de Placement à Risque  
bénéficiant d'une procédure allégée**

**« FCPR ADVANCED FUND »**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que  
modifiée et complétée par les textes subséquents

Agrément du CMF N° 17-2024 du 18 mars 2024

Visa N° 24-1125 du 02 avril 2024

La société GMP CAPITAL porte à la connaissance du public l'ouverture de la troisième période de souscription publique des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « FCPR ADVANCED FUND ».

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, cette période s'étend sur 6 mois à compter de la date de la fin du deuxième closing, soit du 4 avril 2026 au 3 octobre 2026.

Le fonds « FCPR ADVANCED FUND » présente les caractéristiques suivantes :

<b>Dénomination :</b>	FCPR ADVANCED FUND
<b>Références de l'agrément :</b>	N° 17-2024 du 18 mars 2024
<b>Références du Visa sur le prospectus :</b>	N° 24-1125 du 02 avril 2024
<b>Siège social :</b>	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Textes applicables :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
<b>Montant cible :</b>	10 100 000 dinars réparti en 10 000 parts A et 100 parts B d'une valeur nominale de 1 000 dinars chacune
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
<b>Promoteurs :</b>	GMP CAPITAL et BANQUE DE TUNISIE
<b>Gestionnaire :</b>	GMP CAPITAL
<b>Dépositaire :</b>	BANQUE DE TUNISIE
<b>Distributeur :</b>	GMP CAPITAL

Pour plus d'informations sur le fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR ADVANCED FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 02 avril 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVMDE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,581	134,601
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,204	189,230
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,059	155,082
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,038	170,066
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,557	159,578
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,324	167,352
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	148,415	151,597	151,617
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,743	62,752
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,172	46,179
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,084	157,109
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,278	137,299
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,458	137,479
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,880	118,899
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,825	109,842
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,887	110,914
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,913	103,927
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,978	23,981
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,136	167,155
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,307	158,316
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,143	15,145
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,470	232,507
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,808	129,827
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,058	136,081
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,037	19,040
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	121,274	121,294
26	FCP LÉPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,254	117,273
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,598	2,601
<i>SICAV MIXTES</i>						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,977	88,974
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	189,292	189,063
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	152,414	152,167
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,836	142,852
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	244,978	245,765
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	835,648	837,626
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	274,411	274,677
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	148,157	148,533
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	207,068	207,157
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	254,599	254,446
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	234,300	233,849
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	43,962	43,928
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	124,997	125,004
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,584	1,586
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,853	1,858
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	132,740	132,896
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 338,330	3 406,851
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	421,677	453,638
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,010	5,140
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,212	4,308
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	58,937	59,720
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,613	1,616
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,817	1,873
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,008	2,088
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	24,562	25,521
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	20,388	21,292
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,763	26,625
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 276,848	7 366,894
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	158,282	165,290
<i>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</i>						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,390	100,404
<i>SICAV ACTIONS</i>						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	156,328	156,163
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,374	2,481

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
60	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5.369	115.396	112.144	112.160
61	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5.837	102.688	99.124	99.139
62	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7.498	109.606	112.575	112.620
63	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5.173	106.649	103.664	103.680
64	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6.048	113.422	109.975	109.990
65	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6.838	108.706	104.407	104.423
66	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6.130	105.118	101.703	101.717
67	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6.336	110.429	113.009	113.025
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7.378	109.834	112.383	112.401
69	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6.210	107.493	109.603	109.617
70	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5.984	107.887	104.260	104.277
71	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7.282	106.787	109.373	109.390
72	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5.307	110.948	113.394	113.409
73	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6.506	106.487	109.020	102.531
74	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4.313	107.106	108.979	108.982
75	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5.762	110.520	106.993	107.007
76	UNION FINANCIEREALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6.516	105.846	101.667	101.683
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
77	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6.475	117.088	112.970	112.987
78	FCP HELION MONBO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6.456	109.161	112.195	112.212
79	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5.640	113.276	115.855	115.875
80	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7.221	109.143	105.399	105.415
81	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63.971	1 070.423	1 098.624	1 034.801
82	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612.949	10 822.868	11 140.750	10 529.277
83	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5.652	107.686	110.800	105.163
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7.559	109.650	113.956	114.103
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103.736	107.709	107.844
<b>SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1.555	78.965	96.593	96.613
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6.309	155.675	184.363	184.466
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0.817	18.242	19.996	19.996
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18.530	400.553	446.842	447.147
90	STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51.781	2 891.070	3 579.459	3 590.712
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2.400	69.803	75.768	75.780
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2.030	55.540	56.967	56.985
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6.609	117.797	115.031	115.046
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0.999	22.169	29.341	29.464
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0.528	22.160	28.424	28.224
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0.263	18.899	22.801	22.675
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3.545	110.938	127.651	127.336
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2.315	100.919	126.865	127.134
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2.252	106.688	127.180	127.729
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8.186	115.144	121.480	121.542
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3.862	124.419	144.866	144.926
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0.228	15.229	18.207	18.238
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5.861	124.480	148.018	148.472
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1.500	102.736	125.039	124.686
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2.899	139.211	153.632	157.357
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0.963	193.080	223.634	232.539
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7.550	192.130	226.529	240.755
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4.407	242.027	270.762	277.468
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5.027	219.120	237.252	242.531
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6.909	215.171	232.556	236.232
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0.614	37.315	43.822	45.421
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671.094	13 009.997	14 322.669	14 753.795
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4.351	129.894	159.645	160.885
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77.514	6 892.825	7 612.563	7 676.864
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0.497	13.365	15.267	15.952
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11.714	199.905	229.025	236.013
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371.673	14 784.400	17 187.066	17 721.846
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488.464	13 163.282	15 684.751	15 716.612
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600.429	11 616.258	12 811.486	13 131.650
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618.215	12 861.389	14 299.635	14 687.041
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568.265	11 789.353	13 040.763	13 369.657
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0.478	13.205	18.071	19.071
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4.989	132.793	147.244	151.997
124	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5.590	161.038	181.180	187.047
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4.481	121.171	147.421	149.732
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6.064	138.852	164.049	163.936
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58.809	1 357.067	1 551.693	1 603.541

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	<b>FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	<b>FCP AXIS CAPITAL PRUDENT</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	<b>FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	<b>FCP BH CEA</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	<b>FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	<b>FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	<b>FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	<b>FCP BNA CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	<b>FCP BNA CEA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	<b>FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	<b>FCP CEA BANQUE DE TUNISIE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	<b>FCP CEA MAXULA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	<b>FCP DELTA EPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	<b>FCP FUTURE 10</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	<b>FCP GAT OBLIGATAIRE</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	<b>FCP GAT PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	<b>FCP GAT VIE MODERE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	<b>FCP GAT VIE CROISSANCE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	<b>FCP HAYETT MODERATION</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	<b>FCP HAYETT PLENITUDE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	<b>FCP HAYETT VITALITE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	<b>FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	<b>FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	<b>FCP HÉLION MONEO</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	<b>FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	<b>FCP VALEURS MIXTES</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	<b>FCP VALEURS SERENITE 2028</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	<b>FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	<b>FIDELITY OBLIGATIONS SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	<b>FIDELITY SICAV PLUS</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	<b>FINACORP OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	<b>INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	<b>LA GENERALE OBLIG-SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	<b>MAC CROISSANCE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	<b>MAC ÉPARGNANT FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	<b>MAC EPARGNE ACTIONS FCP</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	<b>MAC EQUILIBRE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	<b>MAC FCP DYNAMIQUE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	<b>MAC HORIZON 2032 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	<b>MAC HORIZON 2033 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	<b>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	<b>MAXULA PLACEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	<b>MCP CEA FUND</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	<b>MCP EQUITY FUND</b>	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	<b>MCP SAFE FUND</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	<b>POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	<b>SANADETT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	<b>SICAV AMEN</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	<b>SICAV AVENIR</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

**Avis des sociétés**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP »**

**Siege Social :** Centre Urbain Nord- Boulevard de la Terre -1003 Tunis

**APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR**  
**REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**1- Objet :**

Conformément à l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et à la décision générale du CMF n° 23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment son article 34 , la société Tunisienne des Industries de Pneumatiques lance un appel à candidature au poste de représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices sociaux 2026 2027 et 2028 . La désignation du représentant des actionnaires minoritaires aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale Elective dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement

**2- Conditions de participation :**

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires ne doit avoir, au jour du dépôt de sa candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la STIP, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Il doit notamment se conformer aux conditions suivantes :

- Etre obligatoirement une personne physique détenant au plus 0.5 % dans le capital Social de la STIP

- Ne pas être dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.

- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ne peut être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires

- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

\* président du conseil, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la STIP.

\* président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la STIP.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la STIP est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:

\* président du conseil d'administration ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la STIP.

\* président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la STIP.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la STIP.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la STIP ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans l'une des spécialités suivantes : Finance ou l'ingénierie industrielle et de préférence une expérience significative dans l'industrie de pneumatique.

### **3-Dossier de candidature**

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit présenter un dossier comportant conformément à l'article 19 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020:

- Une demande au nom de Monsieur le président du conseil d'administration ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une fiche de candidature (Annexe 1);
- Un C.V détaillé ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de trois mois (3) à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;

- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de STIP ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2);

#### **4- Dépôt de candidatures & date limite de réception des dossiers :**

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le président du conseil d'administration de la société STIP et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la société STIP ou déposé directement au bureau d'ordre de la STIP (Boulevard de la terre Centre urbain Nord Tunis) ,le cachet du bureau d'ordre fait foi, **au plus tard le 01 JUIN 2026 à 17h.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

#### **5-Processus d'examen des candidatures :**

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société STIP transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée dans un délai maximum de 10 jours après la clôture de l'appel à candidature.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF ainsi que sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis au moins vingt-et-un jour (21) avant la tenue de l'Assemblée Elective.

La société STIP met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus et classés par ordre de mérite en application du processus d'examen des

candidatures mis en place par la STIP et ce selon une méthodologie d'évaluation qui sera arrêté par la comité de dépouillement , accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications,
- Activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée électorale est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établi une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée électorale et déposée au siège de la société concernée à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée électorale doit avoir pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la société STIP.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La société STIP soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

**Annexe 1**  
**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom:.....  
N°CIN.....

Adresse:.....

Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email.....

Activité professionnelle actuelle.....

Formation académique du candidat :

.....  
.....

Mandats en cours dans d'autres conseils

d'administration :.....

.....

Autres qualifications dans le domaine

.....

Signature

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné,

Nom et

Prénom:.....

..

Titulaire de la carte d'identité nationale

.....

Demeurant au :

.....

Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société STIP Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP »**

**Siege Social : BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD TUNIS**

**APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE DEUX ADMINISTRATEURS  
INDEPENDANTS**

**1- Objet :**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement générale de la bourse des valeurs mobilières et de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2026, 2027, et 2028.

**2- Conditions de participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Etre obligatoirement une personne physique, jouissant de ses droits civiques et en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Ne pas avoir un intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

\* Président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,

\* Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:

\* président du conseil d'administration ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société concernée,

\* président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.

Tout candidat au poste d'administrateur indépendant doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, dans le secteur de l'industrie ou dans l'une des spécialités suivantes : finance ou gouvernance des entreprises ou management ou ingénierie.

### **3- Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature comportent notamment :

- Une demande au nom de Monsieur le président du conseil d'administration ;

- Une copie de la carte d'identité nationale;

- Une fiche de candidature (Annexe 1);

- Un C.V détaillé

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de trois mois (3) à la date du dépôt du dossier de candidature ;

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;

- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2);

#### **4- Dépôt de candidatures :**

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le président du conseil d'administration de la société STIP et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur indépendant » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la société STIP (Boulevard de la terre Centre urbain Nord Tunis) ,le cachet du bureau d'ordre fait foi, **au plus tard le 01 Juin 2026 à 17h.**

Tout dossier de candidature non complet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

#### **5- Choix du candidat**

La STIP met en place un comité d'examen des candidatures. La sélection des candidats s'effectue selon une grille d'évaluation permettant de classer les candidatures et d'en comparer les profils proposés .Les dossiers de candidatures parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature sont ainsi évalués selon les critères et conditions définis par la Société STIP.

**Le CMF PEUT REFUSER TOUT CANDIDAT INSCRIT SUR LA LISTE NE RESPECTANT PAS LES CONDITIONS LEGALES EXIGEES.**

Les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. La Société STIP mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. La désignation des deux administrateurs indépendants sera décidée lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom:.....  
N°CIN.....

Adresse:.....

Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email.....

Activité professionnelle actuelle :  
.....

Formation académique du candidat :  
.....  
.....

Mandats en cours dans d'autres conseils  
d'administration :.....  
.....

Autres qualifications dans le domaine  
.....

Signature

**ANNEXE 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « STIP », Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;

Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale N°23 du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et.....

- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (FINOR) et Mr Mohamed Imed LOUKIL (FMBZ KPMG Tunisie).

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**SNMVT- MONOPRIX**

**BILAN**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles		12 015 150	11 630 587
Moins : Amortissements		(5 586 752)	(5 158 175)
	<b>3</b>	<b>6 428 398</b>	<b>6 472 412</b>
Immobilisations corporelles		262 057 924	249 769 323
Moins : Amortissements		(191 884 404)	(178 572 722)
	<b>4</b>	<b>70 173 520</b>	<b>71 196 601</b>
Immobilisations financières		92 757 114	92 725 341
Moins : Provisions		(3 469 609)	(3 469 609)
	<b>5</b>	<b>89 287 505</b>	<b>89 255 732</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>165 889 423</b>	<b>166 924 745</b>
Autres actifs non courants	<b>6</b>	1 250 396	1 349 612
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>167 139 819</b>	<b>168 274 357</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		78 696 029	80 808 503
Moins : Provisions		(1 891 578)	(2 127 362)
	<b>7</b>	<b>76 804 451</b>	<b>78 681 141</b>
Clients et comptes rattachés		11 839 579	10 014 449
Moins : Provisions		(3 159 609)	(3 129 215)
	<b>8</b>	<b>8 679 970</b>	<b>6 885 234</b>
Autres actifs courants		39 463 651	29 801 403
Moins : Provisions		(1 337 984)	(1 150 928)
	<b>9</b>	<b>38 125 667</b>	<b>28 650 475</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>10</b>	12 846 279	6 403 586
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>11</b>	37 955 874	16 555 050
<b>Total des actifs courants</b>		<b>174 412 240</b>	<b>137 175 486</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>341 552 059</b>	<b>305 449 843</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**SNMVT- MONOPRIX**

**BILAN**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital Social		50 691 472	50 691 472
Réserves et primes liées au capital		37 229 293	36 834 916
Autres capitaux propres		343 651	360 395
Résultats reportés		3 641 286	1 053 356
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>91 905 702</b>	<b>88 940 139</b>
Résultat de l'exercice		10 361 362	6 834 167
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>12</b>	<b>102 267 064</b>	<b>95 774 306</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>13</b>	41 986 349	31 740 602 *
Autres passifs non courants	<b>14</b>	3 988 956	3 491 064 *
<b>Total passifs non courants</b>		<b>45 975 305</b>	<b>35 231 666</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	141 405 754	101 559 170
Autres passifs courants	<b>16</b>	43 066 853	39 140 754 *
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>17</b>	8 837 084	33 743 948
<b>Total des passifs courants</b>		<b>193 309 691</b>	<b>174 443 872</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>341 552 059</b>	<b>305 449 843</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. note 14)

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**  
**SNMVT- MONOPRIX**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Revenus	18	831 495 090	732 621 822
Autres produits d'exploitation	19	13 843 180	13 635 090
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>845 338 270</b>	<b>746 256 912</b>
Achats de marchandises consommés	20	(682 257 639)	(595 948 230)
Achats d'approvisionnements consommés	21	(14 978 269)	(14 982 720)
Charges de personnel	22	(74 774 523)	(65 324 415)
Dotations aux amortissements et aux provisions	23	(14 175 972)	(15 661 334)
Autres charges d'exploitation	24	(44 819 911)	(44 896 321)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(831 006 314)</b>	<b>(736 813 020)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>14 331 956</b>	<b>9 443 892</b>
Charges financières nettes	25	(4 346 571)	(4 181 141)
Produits financiers	26	5 813 520	4 401 786
Autres gains ordinaires	27	206 792	179 386
Autres pertes ordinaires	28	(3 160 457)	(1 066 925)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>12 845 240</b>	<b>8 776 998</b>
Impôts sur les bénéfices	29	(2 159 894)	(1 605 965)
Contribution sociale de solidarité	29	(323 984)	(336 867)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>10 361 362</b>	<b>6 834 166</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>10 361 362</b>	<b>6 834 166</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>10 361 362</b>	<b>6 834 166</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS  
SNMVT- MONOPRIX**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2025	2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients		902 649 933	796 469 732
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(838 733 618)	(780 707 723)
Intérêts payés		(4 273 815)	(4 212 152)
Intérêts reçus		1 154 398	1 047 505
Impôts sur les bénéfices (payés) ou restitués		-	-
Autres flux d'exploitation		(1 236 012)	(977 099)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>59 560 886</b>	<b>11 620 263</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		(13 920 327)	(10 845 295)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	49 000
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières		23 578	-
Encaissements / (Décaissements) sur placements		(6 500 000)	(6 000 000)
Intérêts et dividendes reçus		3 862 853	3 431 687
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(16 533 896)</b>	<b>(13 364 608)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Distribution des dividendes		(3 801 861)	(2 534 574)
Encaissements provenant de l'augmentation de capital		-	-
Encaissements provenant des emprunts		18 800 000	9 300 000
Décaissements affectés aux remboursements des emprunts		(9 937 945)	(11 058 185)
Encaissements / (Décaissements) suite rachats ou achats billets de trésorerie		(8 640 000)	3 000 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(3 579 806)</b>	<b>(1 292 759)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>39 447 184</b>	<b>(3 037 104)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(1 594 038)	1 443 066
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>30</b>	<b>37 853 146</b>	<b>(1 594 038)</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS  
SNMVT- MONOPRIX**

**TABBLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DSTINATION  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Liste des comptes de charges par nature</b>	<b>Solde au 31-12-25</b>	<b>Coût des ventes</b>	<b>Frais de distribution</b>	<b>Frais d'administration</b>	<b>Autres charges</b>
Achats de marchandises consommées	682 257 639	682 257 639	-	-	-
Achats matières et fournitures consommées	14 978 269	3 487 018	351 066	11 140 185	-
Personnel et personnel extérieur à l'entreprise	77 632 038	63 615 027	-	13 949 791	67 220
Dotations aux amortissements et aux provisions	14 175 972	-	-	14 175 972	-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 797 324	3 217 626	360	579 338	-
Charges diverses ordinaires	38 165 072	-	3 405 692	34 708 804	50 576
Charges financières	4 346 571	-	-	4 346 571	-
Autres pertes ordinaires	3 160 457	-	-	3 160 457	-
Impôts sur les bénéfices	2 159 894	-	-	2 159 894	-
Contribution sociale de solidarité	323 984	-	-	323 984	-
<b>TOTAL</b>	<b>840 997 220</b>	<b>752 577 310</b>	<b>3 757 118</b>	<b>84 544 996</b>	<b>117 796</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS  
SNMVT- MONOPRIX**

**TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion de la Société SNMVT au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

<b>Produits</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>	<b>Charges</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>	<b>Soldes intermédiaires</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	845 338 270	746 256 912	Coût d'achat des marchandises vendues	697 235 908	610 930 950			
<b>Total</b>	<b>845 338 270</b>	<b>746 256 912</b>		<b>697 235 908</b>	<b>610 930 950</b>	<b>Marge Commerciale</b>	<b>148 102 362</b>	<b>135 325 962</b>
Marge commerciale	148 102 362	135 325 962	Autres charges externes	41 022 587	41 369 852			
<b>Total</b>	<b>148 102 362</b>	<b>135 325 962</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 022 587</b>	<b>41 369 852</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>107 079 775</b>	<b>93 956 110</b>
Valeur ajoutée brute	107 079 775	93 956 110	Impôts et taxes	3 797 324	3 526 469			
			Charges de personnel	74 774 523	65 324 415			
<b>Total</b>	<b>107 079 775</b>	<b>93 956 110</b>	<b>TOTAL</b>	<b>78 571 847</b>	<b>68 850 884</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>28 507 928</b>	<b>25 105 226</b>
Excédent Brut d'Exploitation	28 507 928	25 105 226	Autres charges et pertes	3 160 457	1 066 925			
Autres produits et gains	206 792	179 386	Charges financières	4 346 571	4 181 141			
Produits financiers	5 813 520	4 401 786	Dotations aux amortissements et aux provisions	14 175 972	15 661 334			
			Impôt sur le résultat ordinaire	2 159 894	1 605 965			
			Contribution sociale de solidarité	323 984	336 867			
<b>Total</b>	<b>34 528 240</b>	<b>29 686 398</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 166 878</b>	<b>22 852 232</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>10 361 362</b>	<b>6 834 166</b>
Résultat positif des activités ordinaires	10 361 362	6 834 166	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	-	-			
<b>Total</b>	<b>10 361 362</b>	<b>6 834 166</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Résultat net</b>	<b>10 361 362</b>	<b>6 834 166</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

## **NOTE 1 – CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE**

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (SNMVT) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 août 1933. Le capital social s'élève à 50 691 472 dinars tunisiens divisés en 25 345 736 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont porté le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, puis de 33 282 288 dinars à 39 938 744 dinars, et l'augmentation du capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2024, par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux 2 dinars, ayant porté le capital à 50 691 472 dinars.

La SNMVT est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La SNMVT a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

## **NOTE 2 – METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la SNMVT sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables retenues pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

### **2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

### **2.2. Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de

la Norme comptable 5 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les durées d'amortissement appliquées à partir de l'exercice 2019 sont les suivants :

<b>(Durée en années)</b>	<b>Jusqu'au 31-12-2018</b>	<b>A partir du 01-01-2019</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3	5
Logiciels informatiques	10 à 20	10 à 20
Fonds de commerce		
<b>Immobilisations corporelles :</b>		
Constructions	20	30
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10	12
Installations et Matériel d'exploitation	10	12
Petits matériels d'exploitation	3	3
Matériel de transport	5	5
Equipement et matériel de bureau	10	12
Equipement et matériel informatique	3	2
Agencements et installations générales	10	12

### **2.3. Titres de participation**

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

### **2.4. Comptabilisation des frais préliminaires et des charges à répartir**

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

## **2.5. Valeurs d'exploitation**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode était non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Jusqu'au 31 décembre 2024, les provisions pour dépréciation des stocks étaient calculées sur la base d'un barème forfaitaire fondé exclusivement sur l'ancienneté du stock, appliqué de manière uniforme à l'ensemble des articles concernés.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la société a adopté une méthode statistique différenciée par groupe d'articles, afin de mieux refléter la probabilité effective d'écoulement et la valeur nette de réalisation des stocks.

Cette approche repose sur :

1. Les probabilités d'écoulement par groupe, déterminées à partir des statistiques de vente historiques sur plusieurs exercices,
2. Les taux de décote moyens par rapport au prix de revient, calculés sur une période glissante de douze mois.

## **2.6. Placements à court terme**

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

## **2.7. Opérations en monnaies étrangères**

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

## **2.8. Revenus des titres**

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2.9. Revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ;  
et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

## **2.10. Unité monétaire**

Les états financiers de la SNMVT sont libellés en Dinar Tunisien.

### NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 12 015 150 DT, contre 11 630 587 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Logiciels informatiques	1 299 677	915 114
Fonds de commerce	10 715 473	10 715 473
<b>TOTAL</b>	<b>12 015 150</b>	<b>11 630 587</b>

### NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 262 057 924 DT, contre 249 769 323 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

<b>(Montants en TND)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Terrains	3 712 272	3 712 272
Constructions	9 143 994	8 275 647
Agencements des constructions	582 043	582 043
Installations et matériel d'exploitation	123 807 429	120 302 939
Petit matériel d'exploitation	8 935 075	8 509 257
Matériel de transport	2 405 558	2 073 285
Installations générales, agencements et aménagements divers	101 194 105	96 859 301
Equipements de bureau	2 086 532	2 104 956
Matériel informatique	7 696 791	6 827 048
Immobilisations en cours	2 356 504	384 955
Avances sur immobilisations en cours	137 622	137 622
<b>TOTAL</b>	<b>262 057 924</b>	<b>249 769 323</b>

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2025, se détaille comme suit :

	Brut au 1 jan. 2025	Acquisitions 2025	Reclassements 2025	Cessions 2025	Brut au 31 déc. 2025	Amortissements au 1 jan. 2025	Dotation 2025	Cessions 2025	Amortissements au 31 déc. 2025	Valeurs nettes au 31 déc. 2025
<b>IMMOBILISATION INCORPORELES</b>										
Logiciels	915 114	314 442	70 121	-	1 299 677	(791 497)	(69 302)	-	(860 799)	438 879
Fonds de commerce	10 715 473	-	-	-	10 715 473	(4 366 678)	(359 276)	-	(4 725 954)	5 989 519
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELES</b>	<b>11 630 587</b>	<b>314 442</b>	<b>70 121</b>	<b>-</b>	<b>12 015 150</b>	<b>(5 158 175)</b>	<b>(428 577)</b>	<b>-</b>	<b>(5 586 752)</b>	<b>6 428 398</b>
<b>IMMOBILISATION CORPORELES</b>										
Terrains	3 712 272	-	-	-	3 712 272	-	-	-	-	3 712 272
Constructions	8 275 647	826 344	42 003	-	9 143 994	(7 355 031)	(71 109)	-	(7 426 140)	1 717 855
Installations, agencements constructions	582 044	-	-	-	582 044	(233 583)	(45 369)	-	(278 952)	303 092
Installations et matériel d'exploitation	120 302 938	4 299 817	215 492	(1 004 977)	123 813 270	(87 250 780)	(6 398 115)	943 823	(92 705 073)	31 108 197
Petit matériel d'exploitation	8 509 256	425 740	2 189	(2 111)	8 935 074	(4 373 705)	(791 412)	1 425	(5 163 693)	3 771 381
Matériel de transport	2 073 285	338 204	5 651	(6 885)	2 410 255	(1 080 048)	(352 856)	6 885	(1 426 019)	984 236
Agencements, aménagements et installations	96 859 300	3 902 894	431 910	-	101 194 103	(70 913 147)	(6 084 042)	-	(76 997 189)	24 196 914
Equipements et matériel de bureau	2 104 954	9 464	16 807	(44 694)	2 086 531	(1 716 663)	(73 044)	40 672	(1 749 035)	337 496
Equipements et matériel informatique	6 827 048	665 376	204 367	-	7 696 791	(5 649 765)	(488 540)	-	(6 138 305)	1 558 486
Immobilisations en cours	384 957	2 949 550	(988 539)	-	2 345 967	-	-	-	-	2 345 967
Avances sur immobilisations en cours	137 622	-	-	-	137 622	-	-	-	-	137 622
<b>TOTAL DES IMMOBILISATION CORPORELES</b>	<b>249 769 323</b>	<b>13 417 389</b>	<b>(70 121)</b>	<b>(1 058 667)</b>	<b>262 057 924</b>	<b>(178 572 722)</b>	<b>(14 304 486)</b>	<b>992 805</b>	<b>(191 884 404)</b>	<b>70 173 520</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>261 399 910</b>	<b>13 731 831</b>	<b>-</b>	<b>(1 058 667)</b>	<b>274 073 074</b>	<b>(183 730 897)</b>	<b>(14 733 064)</b>	<b>992 805</b>	<b>(197 471 156)</b>	<b>76 601 918</b>

## NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 89 287 505 DT, contre 89 255 732 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Titres de participation (5.1)	92 056 979	92 056 979
Dépôts et cautionnements	700 009	668 237
Créances rattachées à des participations	125	125
<b>TOTAL</b>	<b>92 757 114</b>	<b>92 725 341</b>
A déduire provision pour dépréciation des titres	(3 469 609)	(3 469 609)
<b>TOTAL Net</b>	<b>89 287 505</b>	<b>89 255 732</b>

### 5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 92 056 979 DT au 31 décembre 2025 contre la même valeur au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>% de participation</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
MONOGROS	99,94%	21 987 300	21 987 300
SGS TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
MMT	97,65%	8 430 000	8 430 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,70%	428 703	428 703
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	3 000 000
SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
SAHARA CONFORT (TSS)	99,99%	12 374 493	12 374 493
TRG NEGO (Ex. GEMO)	50,00%	50 000	50 000
ETTHIMAR		30 000	30 000
SORIEB		100	100
BTS		10 000	10 000
DINDY		191 680	191 680
MEDIAL		18 000	18 000
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS</b>		<b>92 056 979</b>	<b>92 056 979</b>
A déduire provision pour dépréciation des actions ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions SNMVT INTERNATIONAL		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions UNITED MANAGMENT		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions UNITED DECS		(2 742 806)	(2 742 806)
<b>VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>		<b>88 587 370</b>	<b>88 587 370</b>

## NOTE 6 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 250 396 DT, contre 1 349 612 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Frais préliminaires bruts	14 600 407	14 360 697
A déduire la résorption des frais préliminaires	(14 164 551)	(14 047 782)
Charges à répartir	9 433 584	8 917 507
Charges à répartir	(8 619 044)	(7 880 810)
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 396</b>	<b>1 349 612</b>

	<b>Solde au 1 jan. 2025</b>	<b>Ajouts de l'exercice</b>	<b>Résorptions de l'exercice</b>	<b>Solde au 31 déc. 2025</b>
Frais préliminaires bruts	14 360 697	239 710	-	14 600 407
A déduire : Résorptions des frais préliminaires	(14 047 782)	-	(116 769)	(14 164 551)
Charges à répartir	8 917 507	516 077	-	9 433 584
A déduire: Résorptions des charges à répartir	(7 880 810)	-	(738 234)	(8 619 044)
<b>TOTAL</b>	<b>1 349 612</b>	<b>755 787</b>	<b>(855 003)</b>	<b>1 250 396</b>

## NOTE 7 – STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 76 804 451 DT, contre 78 681 141 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Stocks de marchandises magasins	70 711 372	72 811 531
Stocks de marchandises dépôts	7 681 960	7 642 106
Stocks emballages et étiquettes	116 583	152 691
Stocks fournitures et consommables	186 114	202 175
<b>TOTAL</b>	<b>78 696 029</b>	<b>80 808 503</b>
A déduire provision pour dépréciation de stocks	(1 891 578)	(2 127 362)
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(1 891 578)</b>	<b>(2 127 362)</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>76 804 451</b>	<b>78 681 141</b>

## NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 679 970 DT, contre 6 885 234 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Clients, ventes à crédit	1 723 709	1 121 872
Créances sur participation fournisseurs	4 825 014	4 449 008
Clients, chèques impayés	962 233	955 921
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients	4 327 227	3 486 251
<b>TOTAL</b>	<b>11 839 579</b>	<b>10 014 449</b>
Provisions pour créances clients et participation fournisseurs	(2 222 112)	(2 249 936)
Provisions sur chèques impayés	(936 100)	(877 882)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(3 159 609)</b>	<b>(3 129 215)</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>8 679 970</b>	<b>6 885 234</b>

## NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 38 125 667 DT, contre 28 650 475 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Personnel avances et acomptes	1 351 467	1 314 577
Etat, IS retenues à la source	974 395	518 433
Etat, acomptes et IS à reporter	19 135 342	12 211 444
Etat, TVA à reporter	988 342	755 468
Autres débiteurs	10 328 306	6 284 910
Autres produits à recevoir	25 225	65 804
Charges constatées d'avance	2 609 110	1 581 250
Compte d'attente	4 051 465	7 069 518
<b>TOTAL</b>	<b>39 463 651</b>	<b>29 801 403</b>
Moins : Provisions autres actifs courants	(1 337 984)	(1 150 928)
<b>TOTAL NET</b>	<b>38 125 667</b>	<b>28 650 475</b>

## NOTE 10 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 12 846 280 DT, contre 6 403 585 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Placement compte à terme	12 500 000	6 000 000
Prêts au personnel	346 279	403 585
<b>TOTAL</b>	<b>12 846 279</b>	<b>6 403 585</b>

#### **NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 37 955 874 DT contre un solde de 16 555 050 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Banques	22 543 486	10 453 851
Caisses	4 366 979	4 484 391
Chèques à l'encaissement	12 828	84 227
Billets de trésorerie	11 000 000	1 500 000
Placements	32 581	32 581
<b>TOTAL</b>	<b>37 955 874</b>	<b>16 555 050</b>

#### **NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2025 à 102 267 064 DT contre un solde de 95 774 305 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Capital social (a)	50 691 472	50 691 472
Plus ou moins value sur cession des actions propres	47 006	47 006
Réserve légale (b) - (c)	4 579 721	4 185 345
Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	2 550 298	2 550 298
Réserve pour réinvestissement financier exonéré (c)	11 282 000	11 282 000
Prime d'émission (a)	18 817 274	18 817 274
Subvention d'investissement	296 646	313 389
Réserve pour fonds social	400 000	350 000
A déduire prêt au personnel /fonds social	(425 793)	(338 033)
A ajouter intérêts sur fonds social	44 653	35 552
A déduire débiteurs divers	(11 144)	(20 361)
Disponibilités en banque sur fonds social	(7 716)	(27 158)
Résultat reportés (b)	3 641 286	1 053 355
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>91 905 702</b>	<b>88 940 138</b>
Résultat de l'exercice (1)	10 361 362	6 834 167
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>102 267 064</b>	<b>95 774 305</b>

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 6 avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, quatre augmentations de capital ont été décidées par :

- L'AGE du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'AGE du 31 Janvier 2024, qui a augmenté le capital en numéraire à hauteur de 10 752 728 DT. Le capital après cette augmentation est de 50 691 472 DT représenté par 25 345 736 actions de valeur nominale de 2 DT chacune. Cette augmentation a été réalisée par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 DT chacune. Les nouvelles actions sont émises au prix unitaire de 5,5 DT, soit avec une prime d'émission de 3,5 DT par action, libérées intégralement, soit une prime totale de 18 817 274 DT.

(b) L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2025 a décidé d'affecter les résultats comme suit :

<u>(Montants en TND)</u>	<u>Montant</u>
Résultat de l'exercice 2024	6 834 167
Résultats reportés	1 053 355
<b>Résultat à affecter</b>	<b>7 887 522</b>
Réserve légale	(394 376)
<b>Résultat distribuable</b>	<b>7 493 146</b>
Réserve pour fonds social	(50 000)
Dividendes à distribuer	(3 801 860)
<b>Report à nouveau</b>	<b>3 641 286</b>

(c) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés, lors de leurs distributions, par la retenue à la source applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

<b>(Montants en TND)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Réserve légale	3 328 229	3 328 229
Réserve pour réinvestissement exonéré	9 102 000	9 102 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 430 229</b>	<b>12 430 229</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS  
SNMVT- MONOPRIX**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Réserve légale	Primes d'émission	Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	Fonds social	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Plus-value sur cession actions propres	Dividendes distribués	Subvention D'investissement	Total
<b>SOLDES au 31 décembre 2024</b>	<b>50 691 472</b>	<b>4 185 345</b>	<b>18 817 274</b>	<b>2 550 298</b>	<b>-</b>	<b>11 282 000</b>	<b>1 053 355</b>	<b>6 834 166</b>	<b>47 006</b>	<b>-</b>	<b>313 389</b>	<b>95 774 305</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2024 par l'AGO du 12 juin 2025	-	394 376	-	-	50 000	-	2 587 931	(6 834 166)	-	3 801 860	-	-
Affectation au fonds social	-	-	-	-	(50 000)	-	-	-	-	-	-	(50 000)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 801 860)	-	(3 801 860)
Amortissement subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(16 743)	(16 743)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	-	10 361 362	-	-	-	10 361 362
<b>SOLDES au 31 décembre 2025</b>	<b>50 691 472</b>	<b>4 579 721</b>	<b>18 817 274</b>	<b>2 550 298</b>	<b>-</b>	<b>11 282 000</b>	<b>3 641 286</b>	<b>10 361 362</b>	<b>47 006</b>	<b>-</b>	<b>296 646</b>	<b>102 267 064</b>

## NOTE 13 – EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2025 à 41 986 349 DT, contre un solde de 31 740 602 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Emprunts bancaires BANQUE DE TUNISIE	2 099 970	3 499 974
Emprunts bancaires ATTIJARI BANK	16 871 452	12 469 923
Emprunts bancaires BIAT	4 700 213	6 470 705
Emprunts bancaires AMEN BANK	18 314 714	9 300 000
<b>TOTAL</b>	<b>41 986 349</b>	<b>31 740 602</b>

La variation des crédits bancaires s'analyse comme suit :

Banque	Emprunt	Durée (en années)	Solde d'ouverture	Nouveaux emprunts	Reclassements	Solde à la clôture
Attijari	14 000 000	7	2 412 767	-	(2 412 767)	-
Attijari	9 300 000	7	-	9 300 000	-	9 300 000
Attijari	7 000 000	7	4 900 012	-	(1 399 992)	3 500 020
Attijari	5 700 000	7	5 157 144	-	(1 085 712)	4 071 432
BT	7 000 000	7	3 499 974	-	(1 400 004)	2 099 970
BIAT	3 429 000	7	2 360 950	-	(674 558)	1 686 392
BIAT	3 462 000	7	2 553 935	-	(681 049)	1 872 886
BIAT	2 109 000	7	1 555 820	-	(414 885)	1 140 935
Amen Bank	9 300 000	7	9 300 000	-	(485 286)	8 814 714
Amen Bank	9 500 000	7	-	9 500 000	-	9 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>70 800 000</b>		<b>31 740 602</b>	<b>18 800 000</b>	<b>(8 554 253)</b>	<b>41 986 349</b>

## NOTE 14 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent à 3 988 956 DT au 31 décembre 2025 contre 3 491 064 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite (*)	3 977 556	3 479 664
Dépôt et cautionnement reçus	11 400	11 400
<b>TOTAL</b>	<b>3 988 956</b>	<b>3 491 064</b>

(\*) Reclassement de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui était présentée en 2024 parmi les autres passifs courants, vers les autres passifs non courants au 31 décembre 2025

## NOTE 15 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 141 405 754 DT, contre un solde de 101 559 170 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Fournisseurs locaux de marchandises	86 285 369	67 070 881
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	6 218 389	8 679 185
Fournisseurs chèques en instance	309 475	1 703 171
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	67 160 796	41 319 585
Fournisseurs Investissements et moyens généraux, effets à payer	1 328 069	327 651
Fournisseurs locaux d'immobilisations	857 996	1 502 776
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	129 509	266 784
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	(2 500)	14 714
Fournisseurs, factures non parvenues	4 464 492	1 786 948
Fournisseurs, moyens généraux en cours	68 721	73 483
Fournisseurs, opérations d'importation	147 334	35 004
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(24 512 072)	(20 282 662)
Fournisseurs emballages à rendre	(1 049 824)	(938 351)
<b>TOTAL</b>	<b>141 405 754</b>	<b>101 559 170</b>

## NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43 066 853 DT, contre un solde de 39 140 754 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Personnel (16.1)	9 514 017	5 672 248
Etat et collectivités locales (16.2)	6 717 910	6 354 614
CNSS	4 751 560	4 022 002
Créditeurs divers	296 548	268 647
Assurance groupe	899 295	1 688 001
Charges à payer	13 530 224	12 521 460
Produits constatés d'avance	298 903	287 813
Provision pour risque fournisseurs	1 549 622	1 607 329
Provision pour risque d'exploitation	5 243 995	6 580 051
Compte d'attente créditeur	264 779	138 591
<b>TOTAL</b>	<b>43 066 853</b>	<b>39 140 754</b>

## 16.1. Personnel

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Congés payés	2 674 726	2 463 523
Charges à payer liées au personnel	6 623 784	2 927 791
Rémunérations dues au personnel	100 262	49 838
Oppositions sur salaires	115 245	231 095
<b>TOTAL</b>	<b>9 514 017</b>	<b>5 672 248</b>

## 16.2. Etat et collectivités publiques

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Etat, impôts et taxes	57 121	4 107 302
Etat, TVA à payer	4 500 895	641 347
Impôt sur les bénéfices	2 159 894	1 605 965
<b>TOTAL</b>	<b>6 717 910</b>	<b>6 354 614</b>

## NOTE 17 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 837 084 DT, contre un solde de 33 743 948 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Billets de trésorerie souscrits	-	5 500 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	1 400 004	3 254 972
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	1 770 492	1 770 492
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à moins d'un an	4 895 546	4 909 557
Crédits bancaires AB, échéances à moins d'un an	485 286	-
Intérêts courus sur emprunts	183 029	159 839
Concours bancaires	102 728	18 149 088
<b>TOTAL</b>	<b>8 837 084</b>	<b>33 743 948</b>

## NOTE 18 – REVENUS

Les revenus s'élèvent à 831 495 090 dinars au 31 décembre 2025 contre un solde de 732 621 822 DT au 31 décembre 2024, ils se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Ventes de marchandises non soumises à la TVA	499 232 709	445 878 405
Ventes de marchandises soumises à la TVA au taux de 7%	1 897 132	1 759 954
Ventes de marchandises soumises à la TVA au taux de 19%	330 368 549	284 877 329
Réductions accordées sur programme de fidélité	(3 300)	106 135
<b>TOTAL</b>	<b>831 495 090</b>	<b>732 621 822</b>

## NOTE 19 – AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION

Les autres produits d’exploitation s’élèvent au 31 décembre 2025 à 13 843 180 DT, contre un solde de 13 635 090 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Produits des activités connexes	13 510 050	13 248 889
Vente de déchets valorisables	316 386	297 747
Quote-parts des subventions d’investissement	16 744	88 454
<b>TOTAL</b>	<b>13 843 180</b>	<b>13 635 090</b>

## NOTE 20 – ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

Les achats de marchandises consommées s’élèvent au 31 décembre 2025 à 682 257 639 DT, contre un solde de 595 948 230 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Achats de marchandises	680 197 334	605 015 783
Variation de stocks de marchandises	2 060 305	(9 067 553)
<b>TOTAL</b>	<b>682 257 639</b>	<b>595 948 230</b>

Par ailleurs, la marge commerciale a augmenté en 2025 de 12 563 857 DT, passant de 136 673 593 DT à 149 237 450 DT. Le taux de marge de l’exercice 2025 s’établit à 17,95% contre 18,66 %, pour l’exercice 2024, et a été calculé ainsi :

<b>CALCUL DE LA MARGE BRUTE</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
<b>Revenus</b>	<b>831 495 090</b>	<b>732 621 822</b>
Variation de stocks marchandises	2 060 305	(9 067 553)
Achats des marchandises	680 197 334	605 015 783
<b>Achats de marchandises consommées</b>	<b>682 257 639</b>	<b>595 948 230</b>
<b>Marge brute</b>	<b>149 237 450</b>	<b>136 673 593</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<i>17,95%</i>	<i>18,66%</i>

## NOTE 21 – ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés totalisent un montant de 14 978 269 DT au titre de l'exercice 2025, contre 14 982 720 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Achats non stockés d'approvisionnement consommés	13 947 454	14 076 289
Achats stockés - Autres approvisionnements	957 155	936 194
Variation de stocks d'approvisionnement	73 660	(29 763)
<b>TOTAL</b>	<b>14 978 269</b>	<b>14 982 720</b>

## NOTE 22 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent un montant de 74 774 523 DT au titre de l'exercice 2025, contre 65 324 415 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Personnel - Rémunérations	60 757 512	53 351 613
Dotation aux provisions pour congés payés	211 203	(38 545)
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	497 892	415 654
Bons de restauration	1 940 842	1 556 393
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	11 367 074	10 039 300
<b>TOTAL</b>	<b>74 774 523</b>	<b>65 324 415</b>

## NOTE 23 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 14 175 972 DT au titre de l'exercice 2025, contre 15 661 334 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Dotations des immobilisations corporelles	14 304 486	14 182 121
Dotations des immobilisations incorporelles	428 577	408 567
Résorptions des frais préliminaires	116 769	69 683
Résorptions des charges à répartir	738 234	889 628
Dotations pour provisions pour dépréciation des stocks	1 891 578	2 127 362
Dotations aux provisions pour risques fournisseurs	1 346 896	1 404 603
Dotations aux provisions pour risques d'exploitation	1 590 979	822 839
Dotations aux provisions pour clients douteux	1 097 237	1 356 045
Dotations pour provisions pour chèques impayés	61 292	43 091
Dotations aux provisions pour débiteurs divers	187 056	246 000
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks	(2 127 362)	(3 038 949)
Reprise sur provisions pour risques fournisseurs	(1 404 603)	(1 607 461)
Reprise sur provisions pour risques d'exploitation	(2 927 034)	-
Reprise sur provisions pour clients douteux	(8 520)	-
Reprise sur provisions pour chèques impayés	(3 074)	(7 389)
Reprise sur provisions pour clients promotion	(1 116 541)	(1 234 805)
<b>TOTAL</b>	<b>14 175 972</b>	<b>15 661 334</b>

#### **NOTE 24 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 44 819 911 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 44 896 321 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Locations et charges locatives	20 293 648	19 249 717
Entretiens et réparations	4 172 147	3 697 442
Prestations de services extérieures	2 857 515	5 994 416
Prime d'assurance	607 311	591 445
Autres services extérieurs	75 154	47 039
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 740 321	4 986 050
Frais de publicité et publication	3 071 610	3 001 819
Frais de transport sur ventes ou sur achats	112 046	139 303
Déplacements et missions	1 925 798	1 703 129
Frais postaux et télécommunication	949 856	876 213
Frais bancaires	1 136 861	938 401
Impôts et taxes	3 797 324	3 526 469
Autres charges ordinaires	80 319	144 878
<b>TOTAL</b>	<b>44 819 911</b>	<b>44 896 321</b>

#### **NOTE 25 – CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes totalisent un montant de 4 346 571 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 4 181 141 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	478 695	806 121
Intérêts sur emprunt bancaire BIAT	661 868	834 244
Intérêts sur emprunt bancaire Attijari Bank	1 389 309	1 940 063
Intérêts sur emprunt bancaire AB	1 372 056	258 308
Intérêts sur comptes courants bancaires	82 006	255 351
Intérêts sur billets de trésorerie	356 448	83 822
Pertes / (Gains) de change	1 347	(3 894)
Escomptes accordés	4 842	7 125
<b>TOTAL</b>	<b>4 346 571</b>	<b>4 181 141</b>

## **NOTE 26 – PRODUITS FINANCIERS**

Les produits financiers totalisent un montant de 5 813 520 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 4 401 786 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Revenus des titres de participation	3 862 853	3 431 687
Produits financiers sur comptes courants bancaires	731 149	261 882
Autres produits financiers	479	232
Revenus des placements et billets de trésorerie	1 199 512	707 985
Plus-value sur actions SICAV	19 527	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 813 520</b>	<b>4 401 786</b>

## **NOTE 27 – AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 206 792 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 179 386 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

<b>(Montants en DT)</b>	<b>31-12-25</b>	<b>31-12-24</b>
Plus-value de cession des immobilisations	-	15 617
Autres gains ordinaires	206 792	163 769
<b>TOTAL</b>	<b>206 792</b>	<b>179 386</b>

## **NOTE 28 – AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 3 160 457 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 1 066 925 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Différences de caisse	15 968	17 506
Autres pertes ordinaires	3 090 146	1 004 269
Moins-value sur cession d'immobilisations	54 343	45 150
<b>TOTAL</b>	<b>3 160 457</b>	<b>1 066 925</b>

## NOTE 29 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025 s'élève à 2 159 894 DT, contre 1 605 965 DT au titre de l'exercice précédent, et a été calculé ainsi :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2% CA)	-	1 605 965
Impôt sur les sociétés au taux de 20%	2 159 894	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 159 894</b>	<b>1 605 965</b>

La contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2025 s'élève à 323 984 DT, contre 336 867 DT au titre de l'exercice précédent.

## NOTE 30 – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie nette s'élève à 37 853 146 DT au 31 décembre 2025, contre une trésorerie nette négative de 1 594 038 DT au 31 décembre 2024, elle se détaille comme suit :

(Montants en TND)	31-12-25	31-12-24
Banques	22 543 486	10 456 274
Caisses	4 366 979	4 481 968
Chèques à l'encaissement	12 828	84 227
Billets de trésorerie	11 000 000	1 500 000
Placements	32 581	32 581
Concours bancaires	(102 728)	(18 149 088)
<b>TOTAL TRESORERIE FIN DE PERIODE</b>	<b>37 853 146</b>	<b>(1 594 038)</b>

## NOTE 31 – PARTIES LIEES

Conformément à la NCT 39 relative aux informations sur les parties liées (NCT 39), les transactions et les opérations conclues par la SNMVT avec des parties liées sont détaillées ci-après :

### La « SNMVT-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2025, « SNMVT – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 109 096 069 DT et de 508 452 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention

prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

Au 31 décembre 2025, les comptes « fournisseurs locaux de Marchandises » et « fournisseurs locaux, effets à payer » MONOGROS accusent respectivement des soldes créditeurs de 4 149 173 DT et de 8 190 414 DT.

Le compte fournisseurs moyens généraux MONOGROS accuse au 31 décembre 2025, un solde créditeur de 3 439 769 DT.

- La quote-part des frais de marketing engagés par MONOGROS et refacturés à la « S.N.M.V.T » se sont élevés au cours de l'exercice 2025 à 2 021 775 DT.

- La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagée par MONOGROS et refacturée à la « S.N.M.V.T » courant l'exercice 2025 s'est élevée à 943 086 DT.

- La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le produit constaté à ce titre en 2025 est de 67 021 DT HT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre 2025 en « Débiteurs divers » et « Créiteurs divers » s'élèvent respectivement à 180 147 DT et à 236 782 DT.

- La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2025, s'élève à 622 771 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2025, à 11 000 000 DT.

- La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 56 643 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2025.

- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

**La « SNMVT-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS**

La « SNMVT » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Mehdiya, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ».

La charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » au titre de l'exercice 2025, s'élève à 5 895 469 DT HT et se détaille ainsi :

1. Ennasr : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
2. El Manar : 399 906 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
3. Bizerte Printemps : 328 803 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
4. Tunis Charles de Gaulle : 466 724 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
5. Sfax Mahari : 322 540 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
6. L'Aouina : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

7. Mokhtar Attia : 614 415 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
8. Sousse LAKOUAS : 354 902 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
9. Kairouan : 259 039 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
10. Mehdia : 209 321 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
11. Jardin Menzah : 513 442 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
12. Sousse Msaken : 450 204 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
13. Bardo Hnaya : 418 642 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
14. Sousse Messai : 348 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « SNMVT » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La SNMVT MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 1 396 247 DT.

### **Opérations avec la COPIT**

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 129 395 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 43 657 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

### **La « SNMVT-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »**

La « SNMVT » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (SOULA), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « SNMVT » est de :

1. El Saadi : 190 839 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
2. Ennasr 2 : 112 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
3. Bardo : 172 739 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
4. El Manar (SOULA) : 169 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
5. El Manzah (El Moez) : 106 122 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
6. El Kram : 140 526 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
7. Gammarth : 282 002 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
8. Soukra : 158 849 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
9. Nabeul : 85 855 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 486 203 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS « TOUTA » moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 2 238 991 DT.

### **La « SNMVT-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS**

Au cours de l'année 2025, la société « SNMVT » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 84 526 203 DT et de 2 108 DT.

Au 31 décembre 2025, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 385 221 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « SNMVT » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 28 880 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le 10 novembre 2024 la « S.N.M.V.T – Monoprix » a signé avec la société « MMT » une convention d'avance en compte courant associés pour une durée de six mois et se renouvelle par tacite reconduction et ; en vertu de laquelle « S.N.M.V.T – Monoprix » accepte de consentir à la société « MMT » des avances en compte courant associé afin de financer son besoin de trésorerie pour un montant maximum de 8 millions de dinars.

Cette avance sera rémunérée à compter de la date de libération au taux annuel de 8%.

Le compte courant de la société « MMT » accuse au 31 décembre 2025 un solde de 5 500 000 DT.

Le produit constaté à ce titre dans les comptes de l'exercice 2025 est de 463 282 DT.

### **La « SNMVT-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces (TSS)**

La « SNMVT » est locataire de six locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Redayef, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la « SNMVT » est de :

1. Korba : 153 994 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
2. Djerba : 167 099 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
3. Zarzis : 203 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
4. Mednine : 140 556 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
5. Mourouj I : 98 997 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
6. Redayef : 13 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « SNMVT » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 07 Avril 2025, pour un montant de 227 614 DT.

### **La « SNMVT-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL**

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2025, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « SNMVT » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

### **La « SNMVT-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS**

En 2014, la « SNMVT-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

**La « SNMVT-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT**

La « SNMVT-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « SNMVT » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**La « SNMVT-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS**

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart».

La charge de loyer constatée en 2025 à ce titre, s'élève à 407 949 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la société « Stone Heart».

Le produit constaté en 2025 à ce titre, s'élève à 16 081 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 5%.

**NOTE 32 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2025 correspondent à ce qui suit :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 56 000 000 DT.
- Engagement donné en faveur d'Amen Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 15 500 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.
- Aval sur la Tunisie donné par Attijari Banque pour 500 000 DT

**NOTE 33 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers du 31 décembre 2025.

## **NOTE 34 – INFORMATIONS RELATIVES A LA DURABILITE ET AUX FACTEURS ESG**

La présente note fournit des informations qualitatives sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et certains indicateurs suivis par la société en matière de durabilité. Ces informations sont présentées à titre informatif et s'inspirent des principes généraux des normes IFRS S1 et IFRS S2, sans constituer un état de conformité explicite et intégrale à ces normes.

### **1. Gouvernance**

La supervision des sujets de durabilité relève des organes de gouvernance et de direction de la société. Les responsabilités correspondantes couvrent l'examen des orientations stratégiques, le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des actions engagées et l'appréciation des incidences potentielles de ces sujets sur l'activité, la performance et la situation financière.

- **Le Conseil d'Administration** exerce une fonction de supervision des orientations stratégiques et des principaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **La Direction Générale** assure la coordination de l'exécution de la stratégie arrêtée et le suivi de la cohérence entre les objectifs opérationnels, financiers et de durabilité.
- **Certaines directions fonctionnelles**, notamment dans les domaines des ressources humaines, de la responsabilité sociétale, de l'excellence opérationnelle et du contrôle, participent à la mise en œuvre des politiques concernées et au suivi des indicateurs retenus.

Le dispositif de gouvernance s'appuie également sur un système de management intégré couvrant notamment la qualité, l'environnement, la santé et sécurité, la sécurité alimentaire et la gestion de l'énergie, adapté aux activités de distribution de la société.

### **2. Stratégie**

La société structure son approche en matière de durabilité autour d'enjeux considérés comme pertinents au regard de son modèle économique, de son environnement opérationnel et de ses parties prenantes. Cette approche couvre principalement les thématiques environnementales, sociales, de consommation responsable, d'ancrage territorial et de gouvernance éthique.

#### **2.1. Environnement**

Les actions engagées portent notamment sur la maîtrise des consommations énergétiques, la réduction de l'empreinte environnementale des magasins, la gestion des déchets et les initiatives visant à limiter le gaspillage.

## **2.2. Capital humain**

Les priorités identifiées concernent notamment les conditions de travail, la santé et la sécurité des collaborateurs, ainsi que la formation et le développement des compétences.

## **2.3. Consommation responsable**

La société suit des actions relatives à la qualité et à la traçabilité des produits, à la promotion des produits locaux et à l'accompagnement des clients vers des pratiques de consommation plus responsables.

## **2.4. Ancrage territorial**

Les actions menées incluent des contributions au développement économique local, des partenariats associatifs et des initiatives de soutien aux communautés dans les zones d'implantation de la société.

## **2.5. Gouvernance éthique**

La société intègre à ce titre des exigences relatives à l'éthique des affaires, à la conformité et au suivi de certaines pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

## **3. Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité**

### **3.1. Risques**

Les sujets de durabilité sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques de la société. Les principaux facteurs de risque identifiés concernent notamment l'évolution des exigences réglementaires, l'augmentation potentielle des coûts liés à l'énergie et à la gestion des déchets, les perturbations susceptibles d'affecter certaines filières d'approvisionnement, ainsi que les attentes croissantes des clients, investisseurs et autres parties prenantes en matière de pratiques responsables. Ces facteurs sont susceptibles, selon leur matérialisation, d'avoir une incidence sur les charges d'exploitation, l'organisation opérationnelle, la réputation de la société et, plus généralement, sur ses perspectives de performance.

### **3.2. Opportunités**

La direction considère que certains enjeux de durabilité peuvent également constituer des opportunités de création de valeur à moyen et long terme. Ces opportunités concernent notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins et des plateformes logistiques, susceptible de contribuer à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation, le renforcement des dispositifs de réduction des déchets et de limitation du gaspillage, le développement d'une offre de produits répondant davantage aux attentes des clients en matière de qualité, de traçabilité, de produits locaux et de consommation responsable, ainsi que le renforcement des pratiques de sélection et d'évaluation des fournisseurs. D'autres opportunités peuvent résulter de la valorisation du capital humain à travers la formation et

la fidélisation des collaborateurs, de la sécurisation progressive de certaines filières d'approvisionnement et d'un meilleur positionnement de la société face aux évolutions réglementaires et aux attentes croissantes des investisseurs, partenaires et autres parties prenantes. Ces éléments sont susceptibles, selon leur niveau de maturité et les conditions de marché, de soutenir la résilience opérationnelle, la compétitivité commerciale et l'accès à certaines sources de financement.

A la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2025, la direction n'a toutefois pas identifié de risque ou d'opportunité lié à la durabilité ayant fait l'objet d'une traduction financière significative distincte dans les états financiers. Cette appréciation demeure susceptible d'évoluer en fonction des changements réglementaires, technologiques, opérationnels ou de marché, ainsi que du degré d'intégration progressive de ces enjeux dans les processus de pilotage de la société.

#### 4. Indicateurs suivis

La société suit un ensemble d'indicateurs non financiers couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Les informations ci-après présentent les principaux indicateurs utilisés en interne pour le pilotage des actions engagées.

- **Sur le plan environnemental**, la société mesure notamment la consommation énergétique de ses magasins (en KWh), son évolution annuelle (-23%), ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et les volumes de CO<sub>2</sub> évités grâce aux actions d'optimisation mises en place (-32,42 tonnes entre 2023 et 2025). Elle suit également le taux de valorisation des déchets, incluant les tonnes de plastiques et de carton recyclés issues des activités en magasins (79 906 tonnes de plastique et 1 105 995 tonnes de carton), ainsi que des indicateurs liés à ses initiatives terrain, tels que le nombre d'arbres plantés (305 965 arbres plantés), les kilomètres de plages nettoyés (145 km) et les tonnes de déchets collectés dans le cadre d'actions environnementales (30 tonnes), traduisant concrètement ses engagements en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des écosystèmes.
- **Sur le volet social**, la société évalue la qualité de ses pratiques RH à travers des indicateurs tels que le taux de fréquence des accidents de travail, le taux d'absentéisme, le turnover, ainsi que le nombre d'heures de formation par collaborateur.

Des indicateurs de diversité et de développement interne, comme le nombre de personnes en situation d'handicap recrutés (30 durant l'exercice 2025), la parité hommes-femmes et le taux de promotion interne, permettent également d'apprécier la valorisation du capital humain et l'engagement en faveur d'un environnement de travail inclusif et évolutif.

- **Sur le plan de la gouvernance**, la société suit des indicateurs relatifs à l'éthique et à la conformité, tels que la proportion de fournisseurs audités, le nombre d'alertes éthiques traitées, le taux de conformité réglementaire et la part des collaborateurs formés aux bonnes pratiques, reflétant ainsi son engagement en matière de transparence, de responsabilité et de respect des standards professionnels.

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis  
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T- MONOPRIX », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 102 267 064 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 361 362 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « **S.N.M.V.T – MONOPRIX** » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

#### ***Existence et évaluation des stocks :***

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (***Cf. Note aux états financiers N°7***), et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, la mise en place de contrôles des opérations d'inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2025 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Conformité aux dispositions du code des sociétés commerciales***

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, la société MONOGROS-SA détient 1,49% du capital de la société SNMVT-Monoprix SA alors que cette dernière détient 99,94% du capital de la société MONOGROS-SA.

**Tunis, le 14 mai 2026**

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR  
Walid BEN SALAH**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie  
Mohamed Imed LOUKIL**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis  
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions des articles précités.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

Votre Conseil d'administration ne nous a pas informés de nouvelles conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

#### ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS***

- Au cours de l'exercice 2025, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 109 096 069 DT et de 508 452 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

Au 31 décembre 2025, les comptes « fournisseurs locaux de Marchandises » et « fournisseurs locaux, effets à payer » MONOGROS accusent respectivement des soldes créditeurs de 4 149 173 DT et de 8 190 414 DT.

Le compte fournisseurs moyens généraux MONOGROS accuse au 31 décembre 2025, un solde créditeur de 3 439 769 DT.

- La quote-part des frais de marketing engagés par MONOGROS et refacturés à la « S.N.M.V.T » se sont élevées au cours de l'exercice 2025 à 2 021 775 DT.

- La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagée par MONOGROS et refacturée à la « S.N.M.V.T » courant l'exercice 2025 s'est élevée à 943 086 DT.

- La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le produit constaté à ce titre en 2025 est de 67 021 DT HT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre 2025 en « Débiteurs divers » et « Créiteurs divers » s'élèvent respectivement à 180 147 DT et à 236 782 DT.

- La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2025, s'élève à 622 771 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2025, à 11 000 000 DT.

- La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 56 643 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2025.

- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS***

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr , El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Mokhtar Attia, Sousse LAKOUAS, Kairouan, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ».

La charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » au titre de l'exercice 2025, s'élève à 5 895 469 DT HT et se détaille ainsi :

- Ennasr : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- El Manar : 399 906 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 328 803 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 466 724 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari El Ain : 322 540 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 614 415 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 354 902 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 259 039 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 209 321 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 513 442 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 450 204 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 418 642 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 348 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 1 396 247 DT.

### ***Opérations avec la COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 129 395 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 43 657 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

### ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (SOULA), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Saadi : 190 839 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Ennasr 2 : 112 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Bardo : 172 739 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Manar (SOULA) : 169 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- El Manzah (El Moez) : 106 122 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Kram : 140 526 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Gammarth : 282 002 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
- Soukra : 158 849 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Nabeul : 85 855 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 486 203 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS « TOUTA » moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 2 238 991 DT.

***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2025, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 84 526 203 DT et de 2 108 DT.

Au 31 décembre 2025, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 385 221 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 28 880 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le 10 novembre 2024 la « S.N.M.V.T – Monoprix » a signé avec la société « MMT » une convention d'avance en compte courant associés pour une durée de six mois et se renouvelle par tacite reconduction et ; en vertu de laquelle « S.N.M.V.T – Monoprix » accepte de consentir à la société « MMT » des avances en compte courant associé afin de financer son besoin de trésorerie pour un montant maximum de 8 millions de dinars.

Cette avance sera rémunérée à compter de la date de libération au taux annuel de 8%.

Le compte courant de la société « MMT » accuse au 31 décembre 2025 un solde de 5 500 000 DT.

Le produit constaté à ce titre dans les comptes de l'exercice 2025 est de 463 282 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 08 novembre 2024.

***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

La « S.N.M.V.T » est locataire de six locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Redayef, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 153 994 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 167 099 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 203 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 140 556 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mourouj I : 98 997 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Redayef : 13 750 DT HT correspondant au loyer du dernier trimestre 2025 (nouveau magasin).

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 07 Avril 2025, pour un montant de 227 614 DT.

***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2025, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart».

La charge de loyer constatée en 2025 à ce titre, s'élève à 407 949 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la société « Stone Heart».

Le produit constaté en 2025 à ce titre, s'élève à 16 081 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 5%.

### III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :
  - Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2023, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 601 047 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 173 837 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2025 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 8 946 DT et 3 990 DT.
  - Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 448 893 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 117 613 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2025 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 13 333 DT et 1 554 DT.
  - Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2025, au titre de la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit, s'élèvent respectivement à 96 000 DT et à 45 000 DT.
2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	783 830	48 342	579 839	43 853	141 000	245 000
- Rémunérations servies	601 047	-	448 893	-	-	-
- Charges sociales et fiscales	173 837	-	117 613	-	-	-
- Congés payés	8 946	48 342	13 333	43 853	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	141 000	245 000
Avantages postérieurs à l'emploi	3 990	11 578	1 554	3 546	-	-
Total	787 820	59 920	581 393	47 399	141 000	245 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 mai 2026

Les commissaires aux comptes

**FINOR**  
**Walid BEN SALAH**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Mohamed Imed LOUKIL**

**MAC EPARGNANT FCP**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 5.332.403, un actif net de D : 5.284.945 et un bénéfice de D : 653.047.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphes d'observation**

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 34,55% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.  
Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 18,30% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.
- Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,85% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **//- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 24 mars 2026

**DELTA CONSULT**

Said MALLEK

**MAC EPARGNANT FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	3 130 410	3 833 696
Actions et droits rattachés		1 842 555	1 763 113
Obligations et valeurs assimilées		975 848	1 797 219
Titres OPCVM		312 007	273 364
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		2 201 867	1 729 716
Placements monétaires	5	1 479 077	1 000 151
Disponibilités		722 790	729 565
<b>Créances d'exploitation</b>		126	120
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 332 403</b>	<b>5 563 532</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	43 265	32 198
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	4 193	6 628
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>47 458</b>	<b>38 826</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	5 133 657	5 333 223
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	19
Sommes distribuables de l'exercice en cours		151 269	191 464
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 284 945</b>	<b>5 524 706</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 332 403</b>	<b>5 563 532</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<u>244 294</u>	<u>287 416</u>
Dividendes		134 195	159 137
Revenus des obligations et valeurs assimilées		110 099	128 279
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<u>21 174</u>	<u>3 883</u>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<u>22 615</u>	<u>2 701</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>288 083</u>	<u>294 000</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(92 457)	(79 236)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>195 626</u>	<u>214 764</u>
<b>Autres charges</b>	13	(12 484)	(13 407)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>183 142</u>	<u>201 357</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(31 873)	(9 893)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>151 269</u>	<u>191 464</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		31 873	9 893
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	248 022	148 275
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	4	237 214	311 897
Frais de négociation de titres		(15 331)	(17 065)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u><u>653 047</u></u>	<u><u>644 464</u></u>

**MAC EPARGNANT FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Année 2025</b>	<b>Année 2024</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>653 047</u>	<u>644 464</u>
Résultat d'exploitation	183 142	201 357
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	248 022	148 275
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	237 214	311 897
Frais de négociation de titres	(15 331)	(17 065)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(216 804)</u>	<u>(117 821)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(676 004)</u>	<u>(531 427)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	3 818 440	2 694 813
- Régularisation des sommes non distribuables	245 492	196 898
- Régularisation des sommes distribuables	126 055	85 982
<b>Rachats</b>		
- Capital	(4 447 373)	(3 190 274)
- Régularisation des sommes non distribuables	(286 030)	(219 220)
- Régularisation des sommes distribuables	(132 588)	(99 626)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(239 761)</b></u>	<u><b>(4 784)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	5 524 706	5 529 490
En fin d'exercice	5 284 945	5 524 706
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	27 712	30 507
En fin d'exercice	24 444	27 712
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>216,206</b></u>	<u><b>199,362</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>11,91%</b></u>	<u><b>12,19%</b></u>

## **MAC EPARGNANT FCP**

Rue du lac constance  
Les berges du lac, 1053 Tunis

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

#### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

MAC EPARGNANT FCP  
Rue du lac constance  
Les berges du lac,1053 Tunis

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 3.130.410 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 483 555</b>	<b>1 842 555</b>	<b>34,86%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	4 600	171 156	228 799	4,33%
TN0003600350	ATB	60 000	158 887	228 000	4,31%
TN0001800457	BIAT	1 450	157 880	160 215	3,03%
TN0007510019	LAND OR	8 850	92 924	130 670	2,47%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	15 500	97 650	117 800	2,23%
TN0007530017	ONE TECH	25 000	203 000	218 875	4,14%
TN0007610017	S.A.H	16 000	144 595	220 864	4,18%
TN0005700018	PGH	13 000	174 987	238 368	4,51%
TN0006560015	SOTUVER	10 000	136 176	138 110	2,61%
TN0007720014	UNIMED	17 000	146 300	160 854	3,04%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>243 268</b>	<b>312 007</b>	<b>5,90%</b>
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	985	99 980	127 946	2,42%
TN5WT7JT2HW3	MAC EQUILBRE	840	143 288	184 061	3,48%
	<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>929 700</b>	<b>975 848</b>	<b>18,46%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>929 700</b>	<b>975 848</b>	<b>18,46%</b>
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	297	29 700	30 106	0,57%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 A TF 10% 5 ANS	5 000	500 000	526 192	9,96%
TN0002601011	EO STB 2008/1	12 500	400 000	419 550	7,94%
	<b>TOTAL</b>		<b>2 656 523</b>	<b>3 130 410</b>	<b>59,23%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>58,71%</b>

**MAC EPARGNANT FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>3 586 460</b>	<b>67 519</b>	<b>179 717</b>	<b>3 833 696</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	2 138 974			2 138 974	
Obligations de sociétés	950 000			950 000	
Emprunt Nationaux	100 000			100 000	
Titres OPCVM	2 416 657			2 416 657	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession actions côtées	(2 268 911)			(2 268 911)	235 836
Annuités et Cessions des obligations de sociétés	(500 000)			(500 000)	
Annuités et Cessions des emprunts nationaux	(1 350 000)			(1 350 000)	
Cession Titres OPCVM	(2 416 657)			(2 416 657)	1 378
<b>* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions côtées			209 380	209 380	
Titres OPCVM			38 642	38 642	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		(21 371)		(21 371)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2025</u></b>	<b>2 656 523</b>	<b>46 148</b>	<b>427 739</b>	<b>3 130 410</b>	<b>237 214</b>

**MAC EPARGNANT FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 1.479.077, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Période	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>			<b>998 227</b>	<b>998 980</b>	<b>18,90%</b>
TNKSQAFG8	Certificat de dépôt BH 09-01-2026 (au taux de 6,99%) Certificat de dépôt BTL 05-01-2026 (au taux de 9%)	10 jours	499	499	9,45 %
BA4			225	380	%
TN2V5LK9N		10 jours	499	499	9,45 %
YG5			002	600	%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>			<b>480 000</b>	<b>480 097</b>	<b>9,08%</b>
	Pension livrée ATB au 09/01/2025 à 7,5% (455 BTA Décembre 2028)	9 jours	480 000	480 097	9,08%
<b>TOTAL</b>			<b>1 478 227</b>	<b>1 479 077</b>	<b>27,99%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>					<b>27,74%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 43.265, contre D : 32.198 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	10 978	12 192
Rémunération variable du gestionnaire	30 858	18 430
Rémunération du dépositaire	1 429	1 576
<b>Total</b>	<b>43 265</b>	<b>32 198</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 4.193, contre D : 6.628, à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	440	468
Retenue à la source	491	498
Rémunération du CAC	3 262	5 662
<b>Total</b>	<b>4 193</b>	<b>6 628</b>

**MAC EPARGNANT FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2024

Montant	5 333 223
Nombre de parts	27 712
Nombre de copropriétaires	62

Souscriptions réalisées

Montant	3 818 440
Nombre de parts émises	19 841
Nombre de copropriétaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(4 447 373)
Nombre de parts rachetées	(23 109)
Nombre de copropriétaires sortants	(8)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	248 022
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	237 214
Régularisation des sommes non distribuables	(40 538)
Frais de négociation de titres	(15 331)

Capital au 31 décembre 2025

Montant	5 133 657
Nombre de parts	24 444
Nombre de copropriétaires	63

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 244.294, contre D : 287.416 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	123 195	108 953
des titres OPCVM	11 000	50 184
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	88 073	39 918
intérêts des BTA et emprunt national	22 026	88 361
<b>TOTAL</b>	<b>244 294</b>	<b>287 416</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 21.174, contre D : 3.883 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Intérêts des certificats de dépôts	5 425	580
Intérêts des dépôts à vue	15 749	3 303
<b>TOTAL</b>	<b>21 174</b>	<b>3 883</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 22.615, contre D : 2.701 au 31/12/2024 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**MAC EPARGNANT FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 92.457, contre un solde de D : 79.236 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	53 697	53 005
Rémunération variable du gestionnaire	30 858	18 430
Rémunération du dépositaire	7 902	7 801
<b>Total</b>	<b>92 457</b>	<b>79 236</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 12.484, contre un solde de D : 13.407 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	6 317	7 534
Redevance du CMF	5 640	5 553
Services bancaires et assimilés	437	92
Autres	90	228
<b>Total</b>	<b>12 484</b>	<b>13 407</b>

**Note 14 : Autres informations**

**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	11,785	10,609	6,459	8,055	6,196
Charges de gestion des placements	(3,782)	(2,859)	(2,001)	(1,922)	(1,936)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>8,003</b>	<b>7,750</b>	<b>4,457</b>	<b>6,133</b>	<b>4,259</b>
Autres charges	(0,511)	(0,484)	(0,402)	(0,449)	(0,414)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,492</b>	<b>7,266</b>	<b>4,055</b>	<b>5,684</b>	<b>3,845</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,304)	(0,357)	(0,071)	(0,135)	(0,149)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,188</b>	<b>6,909</b>	<b>3,985</b>	<b>5,549</b>	<b>3,696</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	10,147	5,351	0,356	(4,704)	(1,427)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9,704	11,255	7,292	10,182	4,332
Frais de négociation de titres	(0,627)	(0,616)	(0,833)	(0,896)	(0,623)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>19,224</b>	<b>15,990</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>26,716</b>	<b>23,256</b>	<b>10,869</b>	<b>10,266</b>	<b>6,127</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>19,224</b>	<b>15,990</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,658)	(0,805)	(0,101)	(0,022)	(0,307)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>17,565</b>	<b>15,184</b>	<b>6,713</b>	<b>4,560</b>	<b>1,975</b>
Distribution de dividendes	6,909	3,985	5,548	3,696	3,399
Valeur liquidative	216,206	199,362	181,253	176,103	169,690
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,82%	1,50%	1,12%	1,11%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,25%	0,23%	0,26%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,98%	3,63%	2,23%	3,21%	2,19%

**MAC EPARGNANT FCP**  
Rue du lac constance  
Les berges du lac,1053 Tunis

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire : Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net . Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

#### **Rémunération du dépositaire :**

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

#### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.

**Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT**

Immeuble International City Center III –  
Bloc B Centre Urbain Nord de Tunis-1082  
Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23  
Identifiant unique : 1883337 N  
E-mail : [cabinet@deltacconsult.com.tn](mailto:cabinet@deltacconsult.com.tn)  
Site Web : [www.deltacconsult.tn](http://www.deltacconsult.tn)

## **MAC EPARGNE ACTIONS FCP**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

#### **I/- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 4.058.651, un actif net de D : 3.964.530 et un bénéfice de D : 641.867.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport

de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **//- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 10 mars 2026

**DELTA CONSULT**

Said MALLEK

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>3 296 627</u>	<u>1 108 396</u>
Actions, et droits rattachés		3 296 627	1 108 396
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>759 870</u>	<u>188 982</u>
Disponibilités		759 870	188 982
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>2 154</u>	<u>1 628</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>4 058 651</b></u>	<u><b>1 299 006</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	55 303	9 692
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	38 818	2 067
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>94 121</b></u>	<u><b>11 759</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	3 942 663	1 260 788
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		79	41
Sommes distribuables de l'exercice		21 788	26 418
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>3 964 530</b></u>	<u><b>1 287 247</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>4 058 651</b></u>	<u><b>1 299 006</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	8	90 753	55 653
Dividendes		90 753	55 653
Revenus des placements monétaires	9	4 177	4 014
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>94 930</b>	<b>59 667</b>
Charges de gestion des placements	10	(77 353)	(21 938)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>17 577</b>	<b>37 729</b>
Autres charges	11	(5 782)	(5 578)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 795</b>	<b>32 151</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		9 993	(5 733)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>21 788</b>	<b>26 418</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9 993)	5 733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	366 906	10 479
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	4	292 126	180 681
Frais de négociation de titres		(28 960)	(12 610)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>641 867</b>	<b>210 701</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>641 867</u>	<u>210 701</u>
Résultat d'exploitation	11 795	32 151
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	366 906	10 479
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	292 126	180 681
Frais de négociation de titres	(28 960)	(12 610)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>(43 402)</u>	<u>(13 054)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>2 078 818</u>	<u>(563 479)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	4 471 553	412 087
- Régularisation des sommes non distribuables	694 195	64 402
- Régularisation des sommes distribuables	68 775	9 432
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 660 012)	(969 719)
- Régularisation des sommes non distribuables	(453 933)	(59 194)
- Régularisation des sommes distribuables	(41 760)	(20 487)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>2 677 283</b></u>	<u><b>(365 832)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	1 287 247	1 653 079
En fin d'exercice	3 964 530	1 287 247
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	43 039	65 322
En fin d'exercice	104 879	43 039
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>37,801</b></u>	<u><b>29,909</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>28,44%</b></u>	<u><b>19,30%</b></u>

## **MAC EPARGNE ACTIONS FCP**

Rue du lac constance  
Les berges du lac, 1053 Tunis

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'« AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

#### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 3.296.627 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
<b>Actions, &amp; droits rattachés</b>			<b>2 889 294</b>	<b>3 296 627</b>	<b>83,15%</b>
TN000340005 8	AMEN BANK	7 250	294 205	360 608	9,10%
TN000360035 0	ATB	25 000	73 306	95 000	2,40%
TN000740001 3	CARTHAGE CEMENT	125 000	255 843	233 750	5,90%
TN000180045 7	BIAT	2 600	283 926	287 282	7,25%
TN000751001 9	LAND OR	18 450	193 725	272 414	6,87%
TN000753001 7	ONE TECH	30 000	263 634	262 650	6,62%
TN000761001 7	S.A.H	25 000	285 398	345 100	8,70%
TN000110025 4	SFBT	15 000	183 830	187 785	4,74%
TN000570001 8	P.G.H	18 000	229 585	330 048	8,33%
TN000656001 5	SOTUVER	12 275	166 052	169 530	4,28%
TN000606001 6	STAR	2 807	157 040	179 034	4,52%
TN000727001 0	TPR	20 250	197 440	232 794	5,87%
TN000772001 4	UNIMED	36 000	305 310	340 632	8,59%
<b>TOTAL</b>			<b>2 889 294</b>	<b>3 296 627</b>	<b>83,15%</b>

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>1 067 969</b>	<b>40 427</b>	<b>1 108 396</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	5 691 343		5 691 343	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	(3 870 018)		(3 870 018)	292 126
<b>* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>				
Actions côtées		366 906	366 906	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2025</u></b>	<b>2 889 294</b>	<b>407 333</b>	<b>3 296 627</b>	<b>292 126</b>

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 5 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 55.303, contre D : 9.692, au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	10 424	4 007
Rémunération variable du gestionnaire	43 875	5 323
Rémunération du dépositaire	1 004	362
<b>Total</b>	<u><b>55 303</b></u>	<u><b>9 692</b></u>

**Note 6 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 38.818, contre D : 2.067, à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	-	1 178
Redevance du CMF	309	109
Retenue à la source	89	36
Autres	741	744
Achat de titres à décaisser	37 679	-
<b>Total</b>	<u><b>38 818</b></u>	<u><b>2 067</b></u>

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1 260 788
Nombre de parts	43 039
Nombre de copropriétaires	63

Souscriptions réalisées

Montant	4 471 553
Nombre de parts émises	152 644
Nombre de copropriétaires nouveaux	103

Rachats effectués

Montant	(2 660 012)
Nombre de parts rachetées	(90 804)
Nombre de copropriétaires sortants	(14)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	366 906
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	292 126
Régularisation des sommes non distribuables	240 262
Frais de négociation de titres	(28 960)

Capital au 31-12-2025

Montant	3 942 663
Nombre de parts	104 879
Nombre de copropriétaires	152

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 90.753, contre D : 55.653, au 31 décembre 2024 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 4.177, contre D : 4.014, au 31 décembre 2024 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2025 à D : 77.353, contre D : 21.938, au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	30 435	15 105
Rémunération variable du gestionnaire	43 875	5 323
Rémunération du dépositaire	3 043	1 510
<b>Total</b>	<u><b>77 353</b></u>	<u><b>21 938</b></u>

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 5.782, contre D : 5.578, au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	2 864	3 903
Redevance du CMF	2 558	1 269
Services bancaires et assimilés	270	166
Autres	90	240
<b>Total</b>	<u><b>5 782</b></u>	<u><b>5 578</b></u>

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

**Note 12 : Autres informations**

**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,905	1,386	0,741	0,656	0,585
Charges de gestion des placements	(0,738)	(0,510)	(0,360)	(0,318)	(0,311)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,168</b>	<b>0,877</b>	<b>0,381</b>	<b>0,338</b>	<b>0,274</b>
Autres charges	(0,055)	(0,130)	(0,063)	(0,093)	(0,089)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,112</b>	<b>0,747</b>	<b>0,319</b>	<b>0,245</b>	<b>0,185</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,095	(0,133)	(0,037)	(0,004)	0,005
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,208</b>	<b>0,614</b>	<b>0,282</b>	<b>0,240</b>	<b>0,190</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	3,498	0,243	1,119	0,071	(1,078)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,785	4,198	0,908	1,081	0,423
Frais de négociation de titres	(0,276)	(0,293)	(0,246)	(0,191)	(0,136)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>6,008</b>	<b>4,149</b>	<b>1,780</b>	<b>0,961</b>	<b>(0,791)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,120</b>	<b>4,896</b>	<b>2,099</b>	<b>1,206</b>	<b>(0,606)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>6,008</b>	<b>4,149</b>	<b>1,780</b>	<b>0,961</b>	<b>(0,791)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,291	0,121	(0,259)	(0,038)	0,026
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>8,298</b>	<b>4,270</b>	<b>1,521</b>	<b>0,923</b>	<b>(0,765)</b>
Distribution de dividendes	0,614	0,281	0,240	0,190	0,127
Valeur liquidative	37,801	29,909	25,307	23,744	22,771
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,18%	1,85%	1,47%	1,35%	1,35%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,47%	0,26%	0,40%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,61%	2,22%	1,15%	1,02%	0,82%

**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**  
**Rue du lac constance**  
**Les berges du lac,1053 Tunis**

## **12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
  
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.